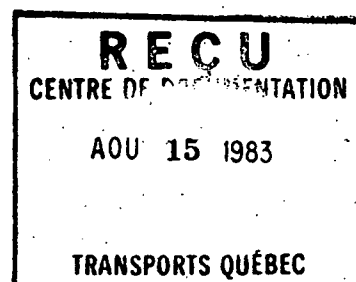


CLASSIFICATION
ET
NUMÉROTAGE
DES ROUTES DU QUÉBEC

CANQ
VO
350

TQ
Vo
256

478393



CLASSIFICATION
ET
NUMÉROTAGE
DES ROUTES DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT
SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION
700, Boul. René-Lévesque Est, 21e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Par: Lucien Grenier
Service Technique de la
Circulation.



CANQ
VO
350

CLASSIFICATION
ET
NUMÉROTAGE
DES ROUTES DU QUÉBEC

	<u>PAGE</u>
AVANT-PROPOS	1
DÉTERMINATION DES RÉSEAUX PROVINCIAL ET RÉGIONAL	2
SYSTÈME DU NUMÉROTAGE :	3
Réseau provincial	3
Réseau régional	3
PHASES DU NUMÉROTAGE :	4
Phase I : Les nouveaux itinéraires	4
Phase II: Les itinéraires déjà numérotés	5
CONCLUSION	5
APPENDICE A-1: LE RÉSEAU PROVINCIAL, LES ITINÉRAIRES NORD-SUD	7
A-2: " " " " " OUEST-EST	9
APPENDICE B: TABLEAUX DE LA PHASE I	10
APPENDICE C: TABLEAUX DE LA PHASE II	18
APPENDICE D: LISTE DES NUMÉROS THÉORIQUES.	26

CLASSIFICATION
ET
NUMÉROTAGE
DES ROUTES DU QUEBEC

AVANT-PROPOS:

Une étude préliminaire entreprise au Service Technique de la Circulation du Ministère de la Voirie en 1965 (1) propose une classification du réseau routier basée sur l'importance des municipalités, ^{sur} le type même de la circulation et sur des critères économiques généraux. L'étude définit trois grands types de route: la route provinciale, la route régionale et la route locale.

Par la suite, le Ministère de la Voirie par l'intermédiaire d'un comité proposait un renumérotage de tout le réseau routier, à l'exception cependant des routes locales. En prenant comme base l'axe du fleuve St-Laurent dont on connaît son rôle primordial dans l'économie canadienne, le système du numérotage fut ainsi conçu:

- A. Itinéraires nord-sud: numéros impairs, en partant de l'ouest du Québec.
- B. Itinéraires ouest-est: nombres pairs, en partant du sud du Québec.

(1) La Voirie au Québec, S.T.C. Ministère de la Voirie, Québec, 1965.

- C. Autoroutes: numéros 1 à 99 inclusivement
- D. Routes provinciales: numéros 100 à 199 inclusivement
- E. Routes régionales : numéros 200 à 399 inclusivement
- F. Autoroutes de déviation et collectrices: nombres précédés de 4, 6, 8 pour les premières et de 5, 7, 9 pour les secondes.

DÉTERMINATION DES RÉSEAUX PROVINCIAL ET RÉGIONAL:

L'étude des municipalités, leurs zones d'influence, la tendance de la circulation, etc. ont permis de déterminer concrètement quelles sont les routes qui sont de nature provinciale et quelles sont celles qui doivent être considérées comme régionales.

D'une manière générale, le choix des routes provinciales a été chose facile. Ces voies doivent servir de liaison directe aux grandes régions économiques et à leurs centres importants. Elles correspondent pour la plupart aux routes déjà numérotées et déjà connues comme provinciales.

La détermination du réseau routier régional était beaucoup plus difficile. Il fallait une connaissance plus approfondie de la circulation dans un territoire restreint. La consultation sur place devint une nécessité. Chacune des divisions de la Voirie a été appelée à déterminer sur une carte les routes qui étaient considérés comme régionales d'après les habitudes locales.

A ces routes telles que déterminées par les divisionnaires, des facteurs de pondération tels que la tendance de la circulation, l'attrait des différentes localités, le développement régional, ont été appliqués. Il en est résulté alors un réseau régional bien défini, formant un grillage continu à mailles rectangulaires.

SYSTÈME DU NUMÉROTAGE:

RÉSEAU PROVINCIAL:

Les routes provinciales dans la nouvelle nomenclature portent les numéros 100 à 199 inclusivement. Le numérotage des itinéraires nord-sud s'est fait à partir de l'Abitibi, en passant par la partie la plus habitée du Québec pour remonter ensuite vers le Lac St-Jean et se terminer en Gaspésie. Le processus s'est fait de façon ~~que~~ telle que les numéros s'intercalent parfaitement au chiffre des autoroutes actuelles et futures. Les itinéraires est-ouest quadrillent le Québec en partant de la frontière des Etats-Unis. Là encore, l'intercalage des chiffres des routes provinciales avec ceux des autoroutes existantes ou projetées a été respecté.

En appendice A-1 et A-2 le tableau montre le nouveau numérotage du réseau provincial, sa correspondance avec l'ancien réseau et les nouveaux itinéraires.

RÉSEAU RÉGIONAL:

Le processus de numérotage du réseau régional a été un peu différent de celui établi pour le réseau provincial. Au lieu

de commencer en Abitibi pour les itinéraires nord-sud, le numérotage débute au sud-ouest de la région montréalaise, se poursuit - toujours sur la rive sud du St-Laurent -, jusqu'en Gaspésie; ensuite il se continue sur la rive nord en partant de la région de Hull jusqu'au Lac-St-Jean et se termine par l'Abitibi. De cette façon, les chiffres les plus élevés se trouvent dans les régions éloignées. Comme pour le réseau provincial, les itinéraires est-ouest se chiffrent à partir de la frontière des Etats-Unis. Il est à remarquer que cette manière de procéder a permis d'employer les chiffres de 200 à 299 à la partie sud du St-Laurent et les nombres de 300 à 399 à la rive nord du St-Laurent.

PHASES DU NUMÉROTAGE:

Phase I: Les nouveaux itinéraires.

Cette phase consiste à numéroter toutes les routes provinciales ou régionales qui ne portent pas actuellement d'appellation numérique. Cette phase peut se faire par étapes successives, en donnant la priorité aux itinéraires les plus achalandés ou qui ont été l'objet de demandes de numérotage. Des cartes régionales montrent les itinéraires - et leur nouveau numéro - qui entrent dans la première phase.

Phase II: Les itinéraires déjà numérotés.

Cette phase englobe toutes les routes provinciales et les routes régionales les plus importantes. Le numérotage dans cette phase devrait se faire plus systématiquement puisqu'une publicité bien orchestrée devra, sinon devancer, du moins accompagner la mise en place des nouveaux numéros. Quant aux panneaux de signalisation portant les anciens numéros, ils pourront être laissés en place pour un certain temps. A certains endroits, - en milieu urbain par exemple - ils devraient être tout simplement enlevés, pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'automobiliste.

CONCLUSION:

La classification fonctionnelle du réseau routier du Québec permet d'en faire un inventaire convenable et de lui adjuger des normes de priorité qui correspondront aux besoins actuels et futurs de la circulation.

Le nouveau numérotage se superpose logiquement à la classification fonctionnelle, Il est certain que les modifications apportées à la signalisation perturberont quelque peu les habitudes des automobilistes; mais la circulation en général deviendra plus aisée, d'autant plus que l'élimination de numéros le plus souvent

superflus permettra à l'automobiliste de mieux se retrouver.

Lucien Grenier

Par Lucien Grenier
Service Technique de la
Circulation.

Approuvé par
Robert Grégoire, Ing.

Québec, le 4 décembre 1968.

APPENDICE A-1

ROUTES PROVINCIALES

(AUTOROUTES EXCLUES)

DIRECTION NORD-SUD

<u>NOUVEAU NUMÉRO</u>	<u>ANCIEN NUMÉRO</u>	<u>ITINÉRAIRE</u>
101	46	Macamic - Rouyn - Ville-Marie - Temiscaming
105	11*	Grand-Remous - Hull
107	11A	Lac Gatineau - Maniwaki
109	61	Matagani - St-Dominique - Amos - Rivière-Heva
111	65*	La Reine - Amos - Val-d'Or
113	58*	Louvicourt - Chibougamau (Lac Caché)
117	58* 59	Frontière de l'Ontario - Rouyn - Montréal
125	18*	St-Donat - Terrebonne
131	48* 43*	St-Michel-des-Saints - Joliette
133	21	Sorel - Iberville
137	12*	St-Denis - St-Hyacinthe - Ste-Cécile-de-Milton - Int. Rte 1.
139	13*	St-Nicéphore - Granby - Cowansville - Sutton - Abercorn
141	50	Parc du Mont-Orford - Coaticook - Canaan

* Partie

DIRECTION NORD-SUD

<u>NOUVEAU NUMÉRO</u>	<u>ANCIEN NUMÉRO</u>	<u>ITINÉRAIRE</u>
143	5* 22*	Int. Rte 3 - St-Bonaventure - Drummondville Richmond - Sherbrooke - Standstead (Int. Rte 5)
147	22*	Lennoxville - Coaticook - Frontière des E.U.
149	13*	Trois-Rivières - Int. Autoroute 20.
153	19B	St-Rémi - Shawinigan - Yamachiche
155		Chambord - La Tuque - Shawinigan - Trois- vières
157	19	St-Georges - Shawinigan sud - Cap-de-la- Madeleine
159	19A	St-Roch-de-Mékinac - La Pérade
161	34	Annaville - St-Gérard - Woburn
167		Chibougamau - St-Félicien
169	55*	Tour du Lac St-Jean modifié - Int. Rte 54
173	23	Lévis - Beauceville - Armstrong - Frontière des États-Unis
175	1* 54	Chicoutimi - Québec - Charny - Scott
187	2*	Rivière-du-Loup - Edmunston
199		Iles-de-la-Madeleine.

* Partie

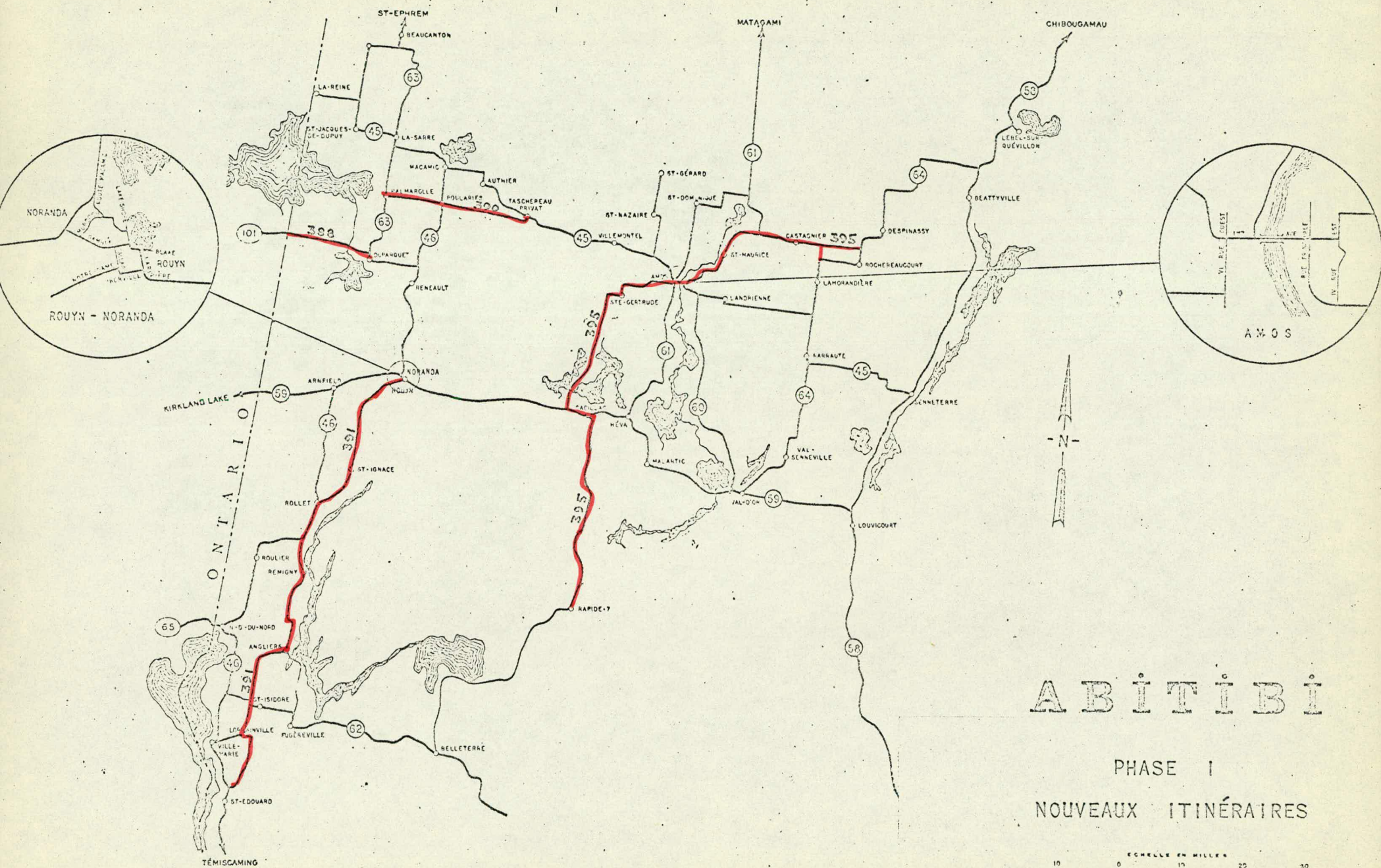
APPENDICE A-2ROUTES PROVINCIALESDIRECTION OUEST-EST

<u>NOUVEAU NUMÉRO</u>	<u>ANCIEN NUMÉRO</u>	<u>ITINÉRAIRE</u>
104	7* 9* 40A 40* 52*	La Prairie - Iberville - Cowansville - Knowlton
108	28	Magog - Lennoxville - Beauceville
112	1*	St-Hubert - Sherbrooke - St-Edouard
116	5* 9 32	Montréal - Richmond - St-Rédempteur
132	2* 3 6 10	Dundee - La Prairie - Sorel - Lévis - Ste-Flavie - (Tour de la Gaspésie) Ste-Flavie
138	2* 4 15	Frontière des Etats-Unis - Montréal - Trois- Rivières - Québec - Sept-Iles - Moisie
148	8	Frontière d'Ontario - Aylmer - Lachute - Montréal
158	41	Lachute - Berthierville
170	16* 16A	St-Jérôme - St-Bruno - Jonquière - Port-Alfr St-Siméon
172		St-Nazaire - Chicoutimi-nord - Int. Rte 15
198		Anse-Pleureuse - Murdochville - Gaspé

* Partie

APPENDICE B

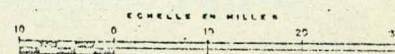
PHASE 1 DU NUMÉROTAGE

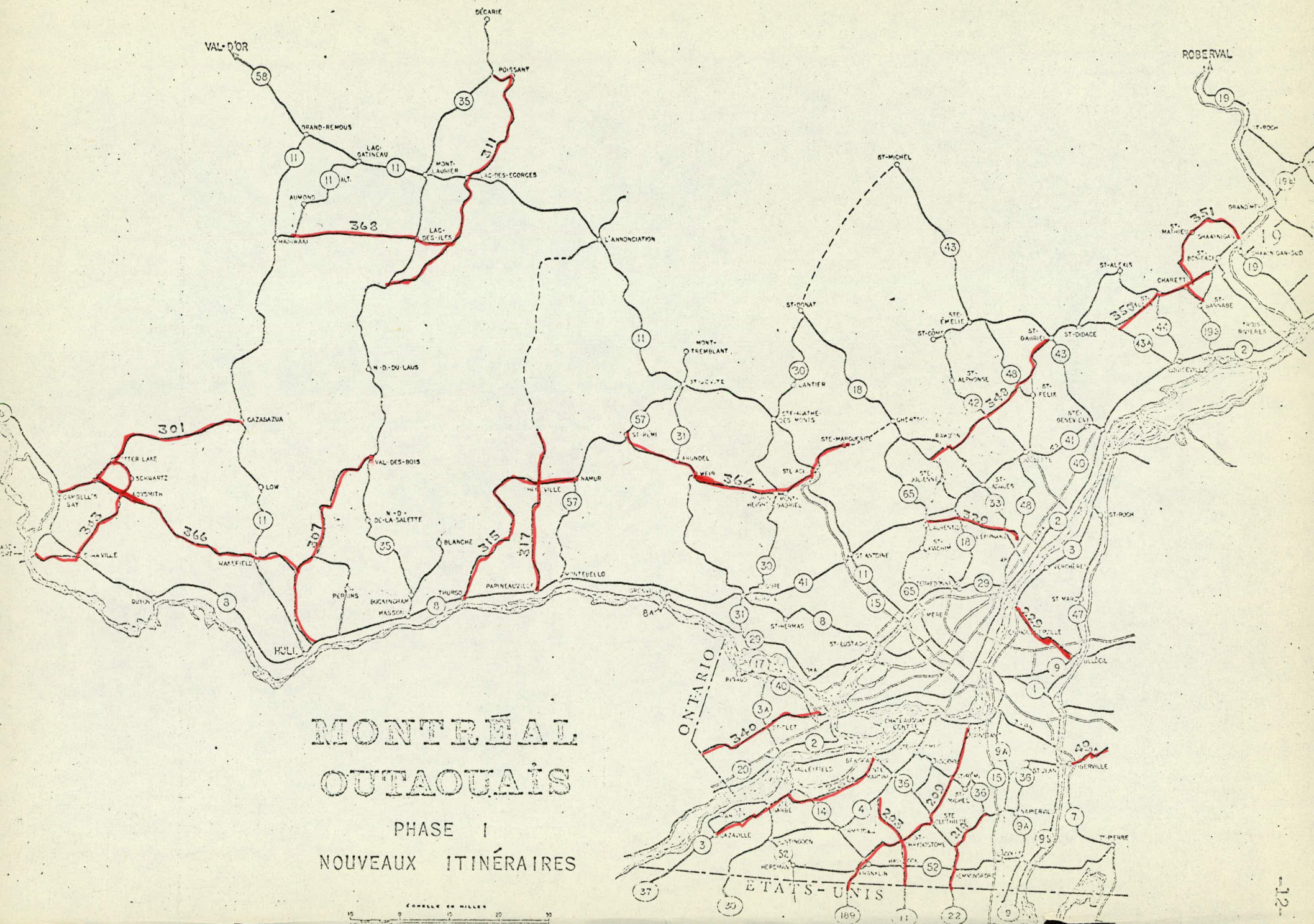


ABITIBI

PHASE I

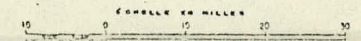
NOUVEAUX ITINÉRAIRES

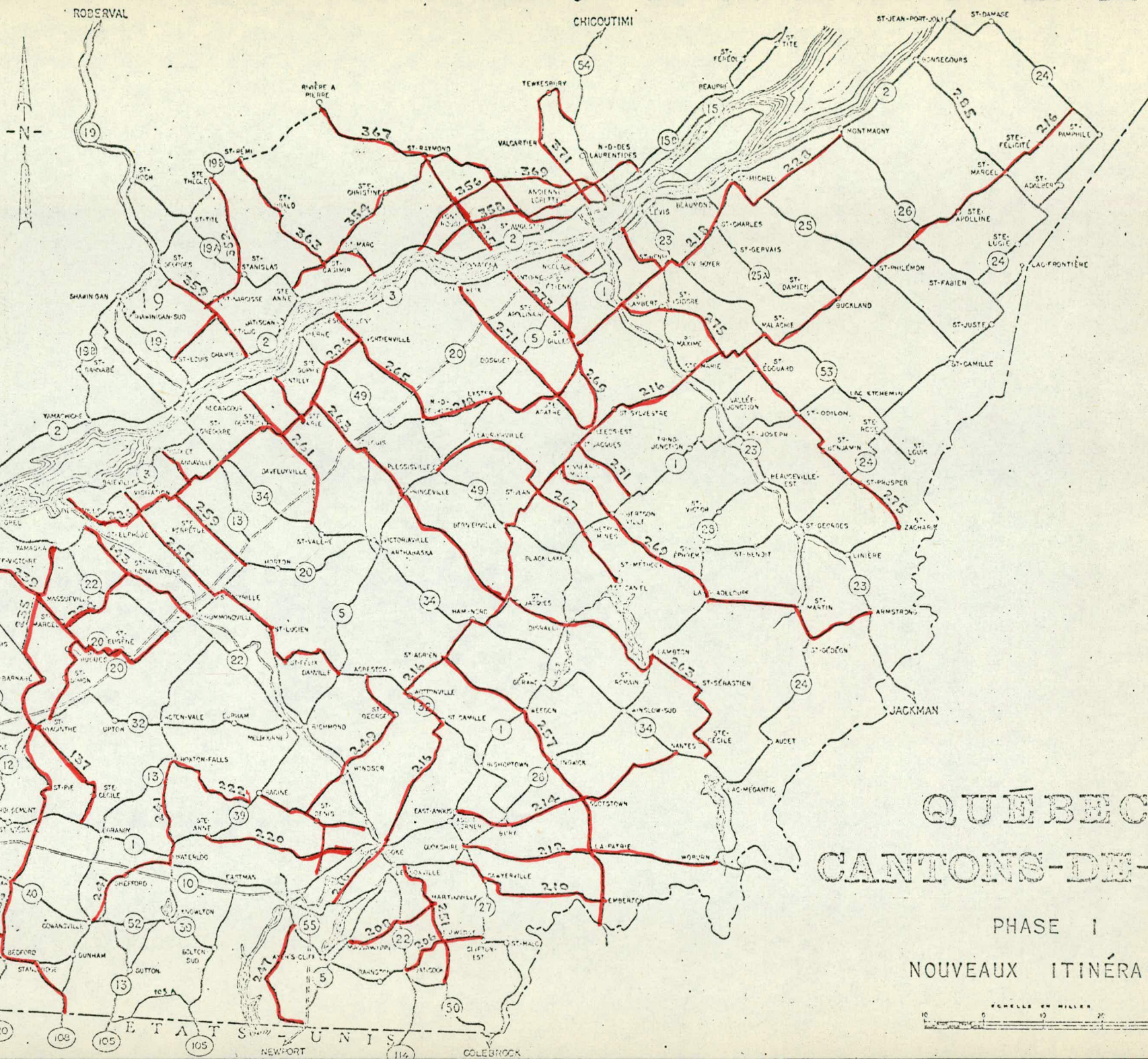




MONTREAL OUTAOUAIS

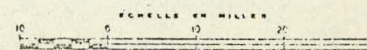
PHASE I
NOUVEAUX ITINÉRAIRES

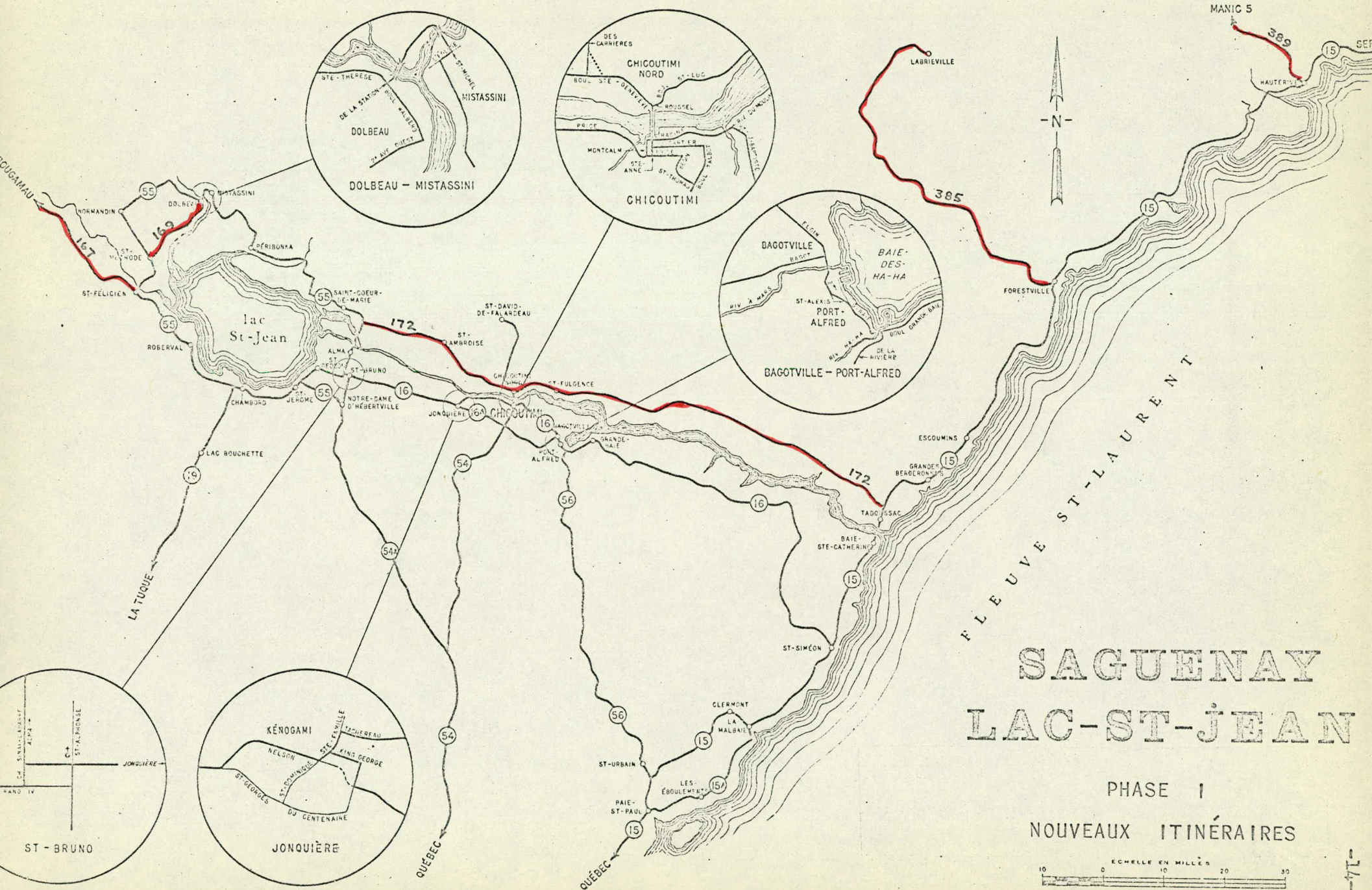


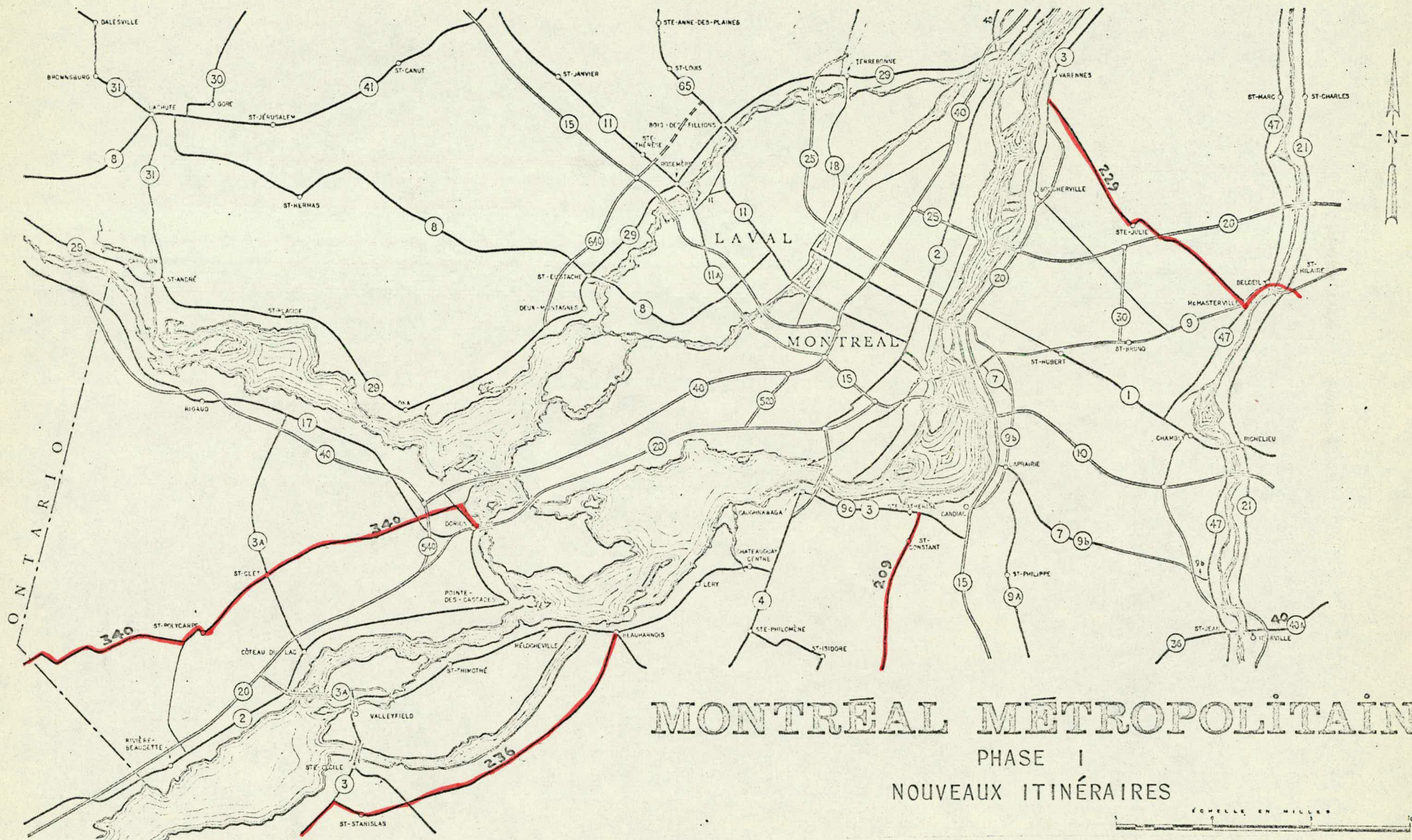


PHASE 1

NOUVEAUX ITINÉRAIRES



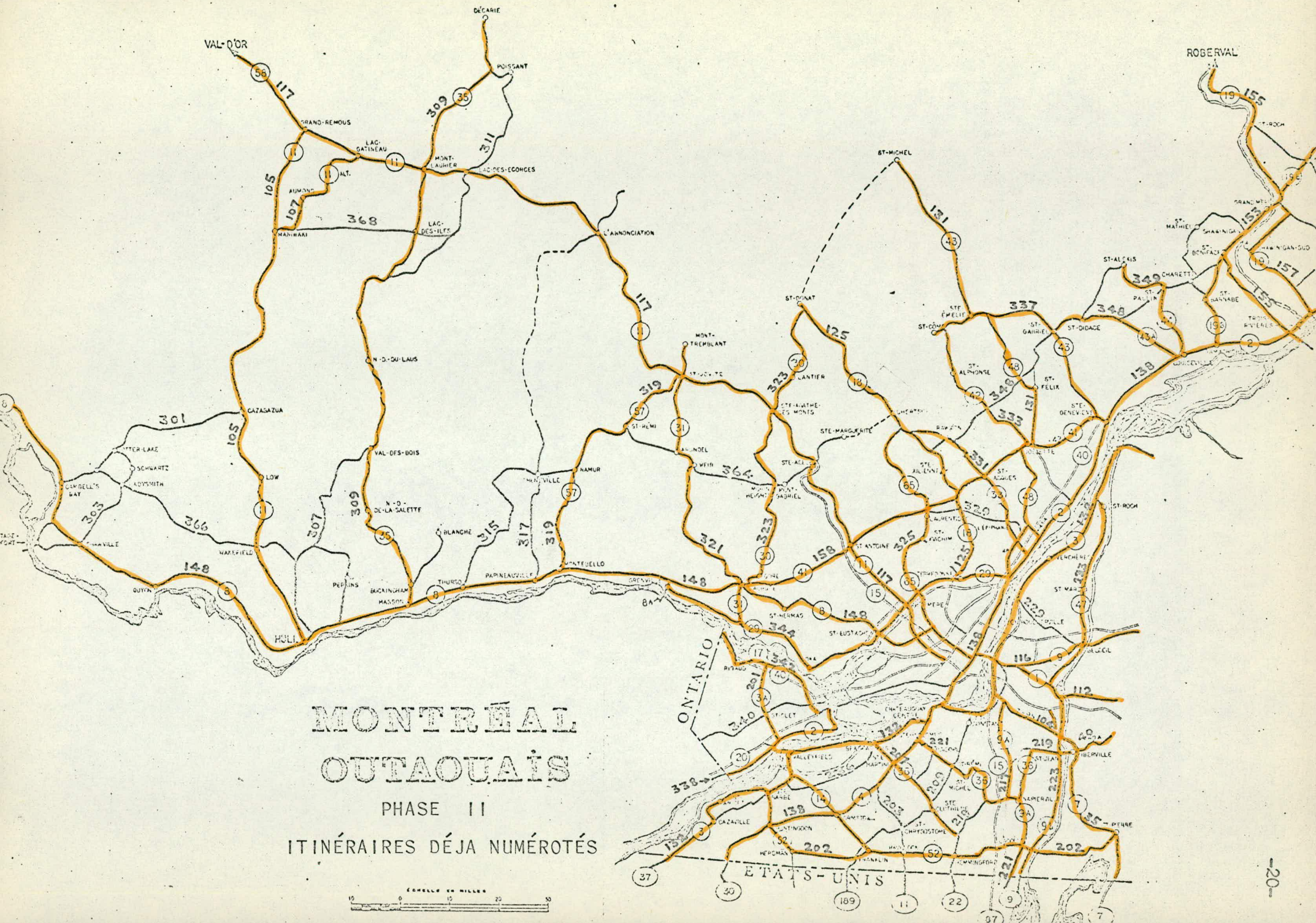




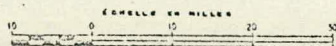


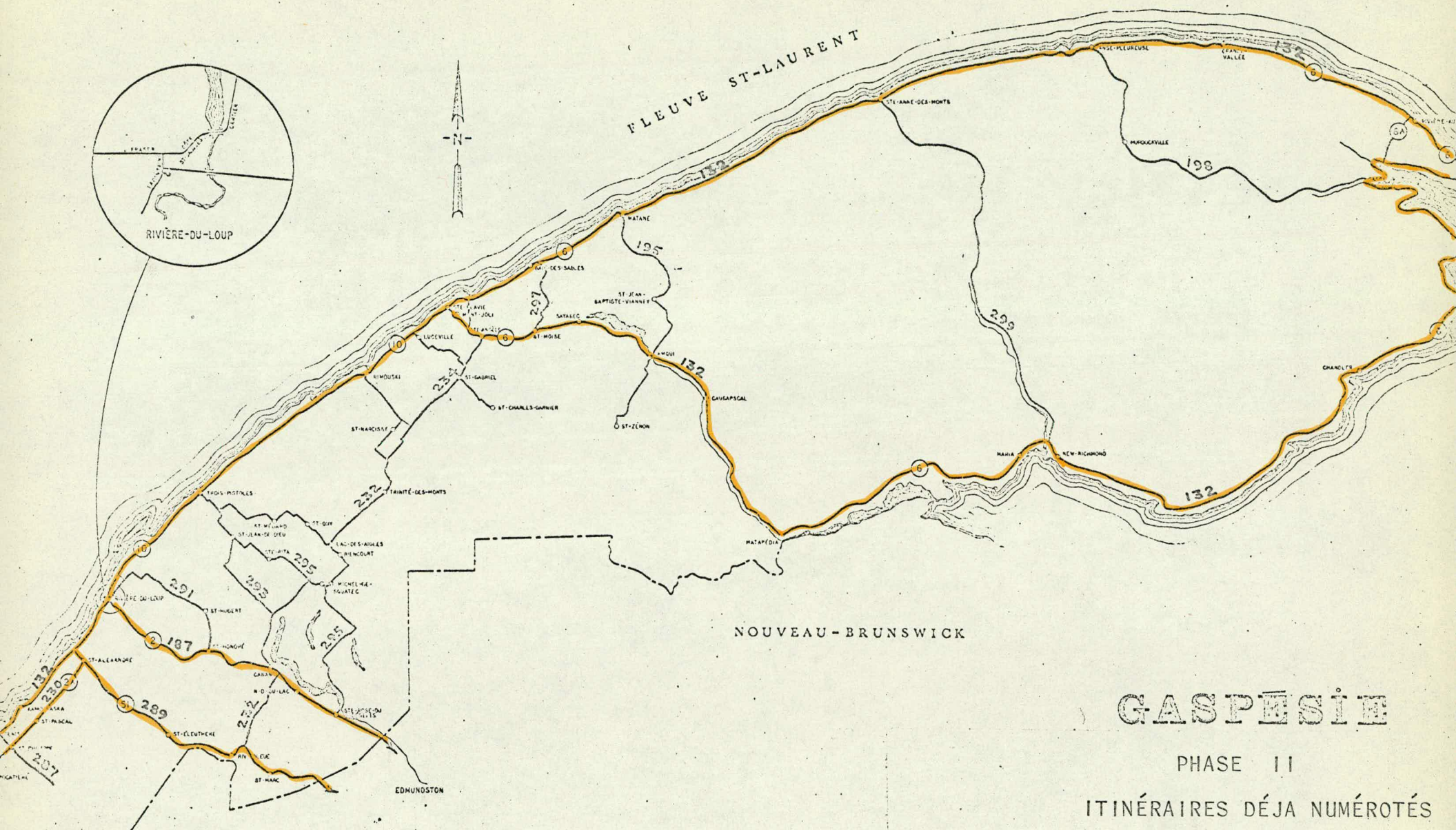
APPENDICE C

PHASE II DU NUMÉROTAGE



MONTREAL
OUTAOUAIS
PHASE II
ITINÉRAIRES DÉJÀ NUMÉROTÉS

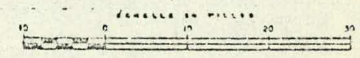


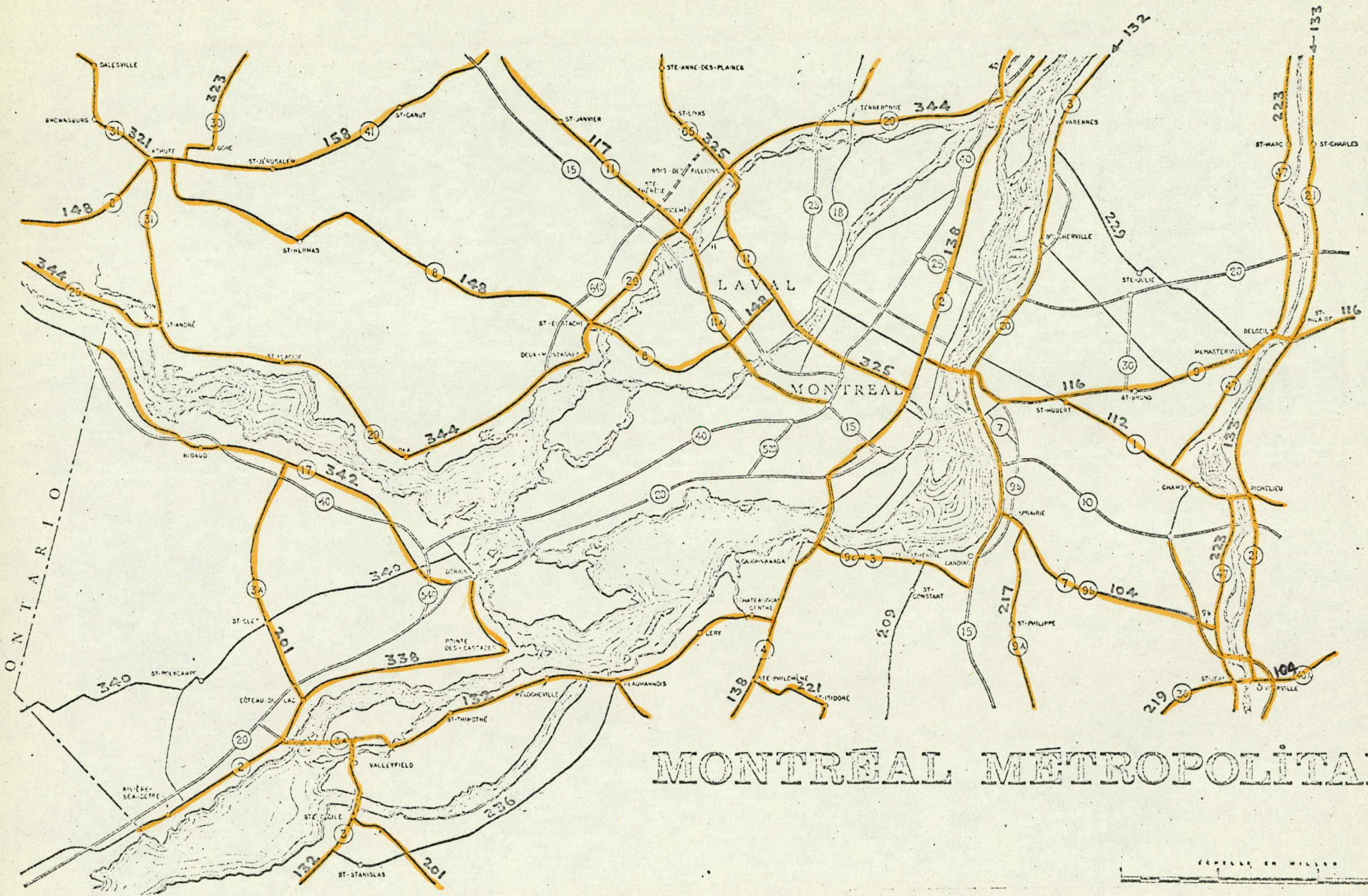


GASPÉSIE

PHASE II

ITINÉRAIRES DÉJÀ NUMÉROTÉS





MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉCHELLE EN MILES

PHASE II
ITINÉRAIRES DÉJÀ NUMÉROTÉS



APPENDICE DLISTE DES NUMÉROS THÉORIQUESAUTOROUTES

1
2
3
4
*5
6
7
8
9
*10
11
12
13
14
*15
16
17
18
19
*20
21
22
23
24
*25
26
27
28
29
*30
*31
32
33
34
*35
36
37
38
39
*40

ROUTES PROVINCIALES

*101
102
103
*104
*105
106
*107
*108
*109
110
*111
*112
*113
114
115
*116
*117
118
119
120
121
122
123
124
*125
126
127
128
129
120
*131
*132
*133
134
135
136
*137
*138
*139
140

ROUTES REGIONALES

*201 - *301
*202 - 302
*203 - *303
*204 - 304
205 - 305
*206 - 306
*207 - *307
*208 - 308
*209 - *309
*210 - 310
211 - *311
*212 - 312
213 - 313
*214 - 314
215 - *315
*216 - 316
*217 - *317
*218 - 318
*219 - *319
*220 - 320
*221 - *321
*222 - 322
*223 - *323
*224 - 324
225 - *325
*226 - 326
*227 - 327
*228 - 328
*229 - *329
*230 - 330
*231 - *331
*232 - 332
*233 - *333
*234 - 334
*235 - 335
*236 - 336
237 - *337
238 - *338
*239 - 339
240 - *340

* Chiffre employé

AUTOROUTESROUTES PROVINCIALESROUTES RÉGIONALES

41	*141	*241 - 341
42	142	242 - *342
43	*143	*243 - 343
44	144	244 - *344
45	145	245 - 345
46	146	246 - 346
47	*147	*247 - 347
48	*148	248 - *348
49	*149	*249 - *349
50	150	250 - *350
51	151	*251 - *351
52	152	252 - *352
53	*153	*253 - 353
54	154	254 - *354
*55	*155	*255 - 355
56	156	256 - *356
57	*157	*257 - 357
58	*158	258 - *358
59	*159	*259 - *359
60	160	260 - *360
61	*161	*261 - 361
62	162	262 - *362
63	163	*263 - *363
64	164	264 - *364
65	165	*265 - *365
66	166	266 - *366
67	*167	*267 - *367
68	168	268 - *368
69	*169	*269 - *369
70	*170	270 - 370
71	171	*271 - *371
72	*172	272 - *372
73	*173	*273 - *373
74	174	274 - 374
*75	*175	*275 - 375
76	176	276 - 376
77	177	*277 - 377
78	178	278 - 378
79	179	*279 - 379
80	180	280 - 380
81	181	*281 - 381
82	182	282 - *382
83	183	*283 - 383
84	184	284 - 384
85	185	*285 - *385
86	186	286 - *386
87	*187	*287 - 387
88	188	288 - *388
89	189	*289 - *389
90	190	290 - *390

AUTOROUTES

91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

ROUTES PROVINCIALES

191
192
193
194
*195
196
197
*198
*199
200

ROUTES REGIONALES

*291 - *391
292 - 392
*293 - *393
294 - 394
*295 - *395
296 - 396
*297 - *397
298 - 398
*299 - 399
300 - 400

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 108 657